

Condamne solidairement _____ et la SCI _____
à verser à _____ en tant que représentants légaux
de Monsieur _____ mineur né le 19 juin 2012 la somme de dix mille
euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne solidairement _____ et la SCI _____
à verser à _____ et de
en tant que représentants légaux
de Monsieur _____ mineur né le 22 décembre 2017 la somme de
dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne _____ et la SCI _____
à verser chacun la somme de 300 euros à chacune des sept parties civiles
sur le fondement des dispositions de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Déclare recevables les constitutions de partie civile de
tant en son nom personnel qu'en tant que représentante légale de
_____ née le 24/12/2012 et de
_____ née le 10/01/2018.

Condamne solidairement _____ et la SCI _____
à lui verser la somme de quatre mille quatre cent quatre-vingt cinq euros
(4.485 euros) au titre du préjudice financier.

Condamne solidairement _____ et la SCI _____
à verser à **Madame** _____ en son nom personnel la somme de
mille cinq cents euros (1.500 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne solidairement _____ et la SCI _____
à verser à _____ en tant que représentante légale de
_____ née le 24/12/2012 la somme de mille cinq cents euros (1.500
euros) au titre du préjudice moral.

Condamne solidairement _____ et la SCI _____
à verser à _____ en tant que représentante légale de
_____ née le 10/01/2018 la somme de mille cinq
cents euros (1.500 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne _____ et la SCI _____ verser
chacun la somme de 300 euros à chacune des trois parties civiles sur le fondement des
dispositions de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Admet Maître LEROUX Aurélien, avocat de

à l'aide juridictionnelle provisoire.

Déclare recevables les constitutions de partie civile de

Condamne solidairement et la SCI
à leur verser la somme de quinze mille euros (15.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne et la SCI
à verser chacun la somme de 300 euros à chacune des deux parties civiles sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Condamne solidairement et la SCI
à lui verser la somme de dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne et la SCI
à lui verser chacun la somme de 300 euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Condamne solidairement et la SCI
à lui verser la somme de dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne et la SCI
à lui verser chacun la somme de 300 euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Condamne solidairement et la
à lui verser la somme de dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne et la SCI
à lui verser chacun la somme de 300 euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Condamne solidairement et la SCI
à lui verser la somme de dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne _____ et la SCI
à lui verser chacun la somme de 300 euros sur le fondement de l'article 475-1
du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Condamne solidairement _____ et la SCI
à lui verser la somme de dix mille euros (10.000 euros) au titre
du préjudice moral.

Condamne _____ et la SCI
à lui verser chacun la somme de 300 euros sur le fondement de l'article 475-1
du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de

Condamne solidairement _____ à lui verser la somme
de dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne _____ à lui verser chacun la somme de 500
euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Déclare recevable la constitution de partie civile de :

Condamne solidairement _____ à lui verser la somme
de dix mille euros (10.000 euros) au titre du préjudice moral.

Condamne _____ à lui verser chacun la somme de 500
euros sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

*

**Ordonne l'exécution provisoire de l'ensemble des dispositions civiles du présent
jugement.**

Le tout en application des articles 406 et suivants et 485 du Code de procédure pénale
et des textes susvisés.

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE

LE PRESIDENT